DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHAUVIGNE
35490

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213500754-20260320-20260307-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUVIGNÉ 35

++

L'An deux mil vingt-six le 20 mars à 20 heures

Le Conseil Municipal de CHAUVIGNÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de :

Madame Virginie ELSHOUT, Maire de Chauvigné,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Etaient présents : 13

V. Elshout, J. Brézel, C. Duchêne, S. Chesnel, T. Fretay, A. Coudray, J. Hodouin, P. Souchu, M. Franco Sanhez, C. Guilment, E. Jupin, P-J Lamarre, S. Pichot

Etaient absents :0

Etaient excusés :0

Madame Jupin a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : 16 mars 2026

Date d'affichage : 16 mars 2026

****

Délibération 2026-03-07

Objet : Délibération fixant le nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-2 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-2-1

Considérant que, par dérogation le conseil municipal est réputé complet, l'effectif à prendre en compte, correspond au nombre de membres que compte le conseil municipal à l'issue de la dernière élection,

Considérant que le conseil municipal compte 13 membres,

Considérant que le nombre d'adjoints ne peut excéder 30% de l'effectif du conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création de 3 postes d'adjoints.

Le registre dûment signé. Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire
V. ELSHOUT

MAIRIE DE CHAUVIGNÉ ILLE-ET-VILAINE